

## COMPTE RENDU NON THÉMATIQUE



HEINICH Nathalie, 2009, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France, 288 p., bibliogr., index, illustr. (Patrice Groulx)

Durant la dernière décennie, les recherches sur la patrimonialisation ont donné une nouvelle impulsion à l'étude du patrimoine culturel et, notamment, des valeurs sous-jacentes. Toutefois, il est rare qu'une enquête de terrain se penche sur les gestes et les réflexions *ad hoc* des professionnels qui repèrent les biens culturels en vue de leur entrée dans la chaîne patrimoniale. Nathalie Heinich nous offre donc une étude extensive, interdisciplinaire de surcroît, parce que construite sur une problématique sociologique, arc-boutée par les notions et concepts de l'esthétique, et dont les résultats intéresseront toutes les disciplines intervenant dans la patrimonialisation : anthropologie, histoire, ethnologie, histoire de l'art et de l'architecture, droit, etc.

Constatant l'expansion infinie de la notion de patrimoine collectif, l'auteure explique comment la petite cuillère (« cas limite inclus » de l'Inventaire, p. 254) peut aujourd'hui rivaliser en pertinence sociale avec la cathédrale classée (« cas noyau » du Monument historique, p. 253) dans le flot des candidatures à la protection juridique. Il faut savoir qu'en France, où le patrimoine national a été fortement encadré par la loi et l'État bien avant les autres pays, il existe une distinction fondamentale entre l'Inventaire, porte d'entrée du système, et les Monuments historiques, qui en forment le trésor. Toutefois, dans l'ensemble des pays industrialisés, la distinction entre patrimoine collectif (étroitement protégé) et patrimoine plus largement reconnu ou inventorié est largement répandue, même si elle ne prend pas une forme aussi réglementée.

Au stade de l'Inventaire, la patrimonialisation obéit à trois logiques (administrative, évaluative et scientifique) qui commandent des critères et reflètent des valeurs généralement coïncidentes, mais parfois antithétiques ou ambivalentes. Les fonctionnaires chargés d'enrichir l'Inventaire sont tenus de pondérer ces logiques dans leurs jugements. Or, sur le terrain, personne n'ignorerait une cathédrale millénaire : son ancienneté, sa rareté et ses qualités esthétiques, consacrées depuis longtemps, plaideraient massivement en sa faveur. Mais comment va-t-on ou doit-on réagir devant une maison rurale ou une petite cuillère dont la science a peu à faire, et qui sont handicapées, par exemple, par leur petite taille, leur sérialité, leur typicité, leur trop jeune âge ? Dans l'évaluation de leur candidature, qu'est-ce qui empêcherait le chercheur d'imposer ses goûts personnels ou son humeur ?

Le dilemme est constitutif de la pratique de l'inventaire parce que le patrimoine est à la fois un système clos (encadré par des prescriptions bien définies), et un système ouvert (répondant à des demandes sociales qui, de leur côté, élargissent sans arrêt les normes de patrimonialisation). L'enquête de Heinich en révèle la dimension « constructiviste » : le patrimoine n'est pas ce que le service de l'Inventaire « découvre », mais plutôt ce qu'il « invente » (p. 116-117). Cette invention se constitue à l'aide d'un « regard collectif » qui

s'exerce dans un double mouvement : d'abord la fabrication d'outils et de savoir-faire perceptifs, ensuite « la constitution d'une culture commune par l'exercice du regard des destinataires, spécialistes ou profanes, informé par les inscriptions produites et diffusées par les experts » (p. 124). Ainsi se reproduit en cercles de plus en plus larges une *perception* patrimoniale, créée au sein d'un noyau d'experts, et rejoignant de proche en proche un plus large public. Cette perception s'adosse elle-même à une axiologie articulée autour de valeurs centrales, elles aussi révélées dans l'enquête de Heinich par les critères qu'emploient les chercheurs. Nommément, il s'agit des valeurs d'ancienneté, d'authenticité, de significativité et de beauté.

Au plan de la méthode, Heinich annonce clairement sa position : elle pratique une « sociologie d'enquête » ancrée dans l'observation des acteurs de la patrimonialisation. Cette méthode, admet-elle, a ses limites, d'abord à cause d'un faible échantillon, ensuite parce que le savoir-faire des chercheurs observés est largement intériorisé, de sorte qu'il est peu explicité (p. 34-38). Mais parce qu'elle est l'auteure de plus de vingt ouvrages sur la sociologie de l'art et de la littérature, sur les sciences de l'homme et sur l'identité féminine, Heinich connaît bien le territoire des valeurs patrimoniales. On peut suspecter qu'ainsi armée, elle n'ait pas seulement observé les acteurs de la patrimonialisation, mais les ait précédés sur leur propre terrain et ait préparé une conclusion prévisible à son enquête. Toutefois, cela n'enlèverait rien à la validité de sa démarche, mais au contraire, confirmerait la puissance centripète de la structure patrimoniale. L'analyse des critères et de l'axiologie du patrimoine est d'ailleurs un des aspects les plus éclairants de son ouvrage.

Heinich ouvre aussi des pistes conceptuelles. Dans un chapitre crucial, « Le rapport aux valeurs », elle remet en cause l'opposition classique entre le *jugement de valeur* et le *jugement de fait*, et propose que cette typologie binaire laisse place à une typologie « ternaire et dialogique » mettant en scène les jugements d'observateur, d'évaluateur et de prescripteur. La posture du sociologue en serait elle-même déplacée et rendrait « possible la sociologie compréhensive des valeurs » (p. 166), un programme qui forme d'ailleurs l'épilogue de l'ouvrage. Mais, disons-le, *tous* les savoirs dont le patrimoine est un objet, et non seulement la sociologie, se trouveraient renouvelés par ce changement de paradigme.

En décortiquant l'opération patrimoniale, l'auteure signale fugitivement l'opération de la « prise », effectuée par le chercheur de l'Inventaire avant même que n'entrent consciemment en jeu les critères et les valeurs. C'est l'action où on *saisit* l'intérêt d'un bien, un « point de rencontre entre les propriétés objectales des éléments soumis au jugement et les ressources des acteurs amenés à juger » (p. 234). La suggestion d'étudier plus à fond ce déclencheur de l'opération patrimoniale est séduisante, car dans la « prise » se concentrent peut-être les dimensions psychologiques, anthropologiques et sociologiques du désir de tout préserver au nom du bien commun, de la petite cuillère à la cathédrale.

Patrice Groulx  
Département d'histoire  
Université Laval, Québec (Québec), Canada